



Première séance

Mardi 1^{er} juin 2004, 10 h 15

Présidence de M. Chung, Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et de M. Ray Guevara

OUVERTURE DE LA SESSION

Original anglais: M. CHUNG (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

J'ai l'insigne plaisir de déclarer ouverte la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Notre première tâche est d'élire le Président de la Conférence. Je vais demander au président du groupe gouvernemental, M. John Lloyd, vice-secrétaire de l'emploi et des relations professionnelles de l'Australie, de proposer un candidat.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: M. SAWERS (délégué gouvernemental, Australie)

J'ai l'honneur, au nom du président du groupe gouvernemental de la Conférence, M. Lloyd, vice-secrétaire de l'emploi et des relations professionnelles de l'Australie, qui a dû s'absenter pour une réunion importante, et au nom de l'ensemble du groupe gouvernemental, de proposer à la candidature de Président de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail M. Ray Guevara, secrétaire d'Etat au Travail de la République dominicaine.

M. Ray Guevara a une formation juridique exemplaire, il est professeur de droit depuis 1970. En 2000, il est devenu secrétaire d'Etat au Travail en République dominicaine après avoir été consultant auprès de ce secrétariat. Beaucoup d'organismes nationaux ont profité de son expérience, notamment dans le domaine de la protection sociale. Il a représenté son pays en tant qu'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en France et au Royaume-Uni.

M. Ray Guevara, à l'évidence, possède toutes les qualités requises pour conduire les débats de cette Conférence.

Original anglais: M. CHUNG (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Merci, nous avons une proposition du groupe gouvernemental en la personne de M. Ray Guevara, de la République dominicaine. Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas.

Je donne maintenant la parole au porte-parole du groupe des employeurs, M. Funes de Rioja, délégué des employeurs de l'Argentine, qui s'exprimera au nom du groupe des employeurs.

Original espagnol: M. FUNES de RIOJA (délégué des employeurs, Argentine)

En ma qualité de porte-parole du groupe des employeurs de cette Conférence, j'aimerais appuyer la proposition avancée par le représentant gouvernemental de l'Australie au nom du groupe gouvernemental. J'aimerais souligner que je ne le fais pas simplement pour m'acquitter d'une formalité en ce qui concerne M. Guevara, mais parce que je suis convaincu que le groupe des employeurs connaît les qualités personnelles de ce ministre, ses capacités et son dévouement à cette institution qu'est l'Organisation internationale du Travail.

Et je ne doute pas qu'avec ses qualités professionnelles et personnelles il sera un excellent Président en cette année cruciale de la Conférence. C'est donc avec enthousiasme que le groupe des employeurs appuie la candidature de M. Ray Guevara.

Original anglais: M. CHUNG (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Je remercie M. Funes de Rioja et je donne maintenant la parole à Sir Roy Trotman, porte-parole du groupe des travailleurs, délégué des travailleurs de la Barbade, qui s'exprimera au nom du groupe des travailleurs.

Original anglais: M. TROTMAN (délégué des travailleurs, Barbade)

Comme mon collègue employeur, je souhaite appuyer la candidature de M. Ray Guevara, en ma qualité de porte-parole du groupe des travailleurs, et j'aurai le même plaisir à le faire en tant que délégué de la Barbade. M. Guevara est un voisin, il possède les qualités de chaleur et de compréhension des travaux de l'OIT que nous jugeons nécessaires pour mener le type de dialogue social qui est important.

M. Guevara et son pays respectent les droits de l'homme et les normes internationales du travail, et nous espérons que sa nomination montrera que nous sommes tous très attachés à la promotion du travail décent partout dans le monde. Ce sera un plaisir de travailler sous sa direction.

Original anglais: M. CHUNG (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

La candidature de M. Ray Guevara, secrétaire d'Etat au travail de la République dominicaine, a été proposée et appuyée. En l'absence d'autres propositions, je déclare M. Ray Guevara Président de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je le félicite et l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

(*M. Ray Guevara, secrétaire d'Etat au travail, République dominicaine, élu Président de la Conférence, prend place au fauteuil présidentiel.*)

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Monsieur le Président du Conseil d'administration, Monsieur le Directeur général, très chers collègues et membres des délégations présentes à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail, mes premières paroles s'adresseront à mes collègues du Groupe des Amériques qui ont présenté ma candidature à la présidence de cette session de la Conférence et je tiens à les en remercier.

Je remercie également tous mes autres collègues du groupe gouvernemental, ainsi que les délégations d'employeurs et de travailleurs qui ont soutenu cette candidature.

L'OIT fête cette année son 85^e anniversaire, mais c'est la première fois qu'un gouvernement qui appartient à la fois à l'Amérique latine et aux Caraïbes a l'honneur de présider cette Conférence. Je considère que ce vote de votre part en faveur de ma candidature n'est pas seulement une marque de confiance à l'égard de mon pays, la République dominicaine, mais également une reconnaissance qui s'adresse à toute la région des Caraïbes à laquelle mon pays appartient et avec laquelle nous avons des liens historiques et affectifs très étroits, lesquels – je dois en faire état aujourd'hui – comportent leur part de souffrances.

En ce moment précis, mes compatriotes ainsi que les habitants de notre voisine, la République d'Haïti, viennent d'être frappés par une catastrophe naturelle d'une violence inégalée, même pour un pays qui, comme le mien et ceux des pays frères des Caraïbes, a l'habitude des excès du climat tropical. Et c'est pourquoi je vous demanderai qu'avec moi vous ayez une pensée, maintenant, pour toutes les vies qui ont été perdues et que vous pensiez à tous les hommes, femmes et enfants survivants qui, en ce moment précis, luttent pour conserver une raison de vivre après avoir été atteints par une tragédie qui leur a retiré un être cher, qui leur a fait perdre leur famille ou leur foyer.

La présidence de cette session de la Conférence internationale du Travail confiée à la République dominicaine est un jalon de plus dans l'histoire, pas encore très longue mais déjà très riche, de collaboration étroite entre l'OIT et mon pays. Il y a plus de vingt ans, l'OIT nous a aidés à trouver des solutions à des difficultés qui, héritées d'une longue dictature, existaient encore dans l'agriculture de mon pays et qui étaient en contradiction avec les normes fondamentales de l'OIT. Il y a un peu plus de dix ans, l'OIT nous a proposé son assistance pour l'élaboration de notre Code du travail de 1992, et les propositions faites par l'OIT ont permis à notre Code de refléter, dans une grande mesure, non seulement les conventions de base de l'OIT, que mon pays a toutes ratifiées, mais également l'essentiel de la doctrine de la commission d'experts et du Comité de la liberté syndicale.

Enfin, grâce à un projet de coopération technique soutenu par le gouvernement espagnol, l'OIT nous a apporté dernièrement une aide d'une qualité exceptionnelle pour professionnaliser notre administration du travail.

Je tiens également à rappeler le soutien exceptionnel de cette organisation à notre programme d'éradication des pires formes de travail des enfants. L'aide de l'OIT a toujours été reconnue par tous les gouvernements – quelle que soit leur origine politique – qui se sont succédé dans mon pays, et ce, je tiens à le signaler, dans le plein respect des règles de la démocratie. Et cette collaboration a été si fructueuse que je manifeste aujourd'hui le souhait fervent qu'elle se poursuive de la même façon avec le nouveau gouvernement qui prendra ses fonctions dans un peu plus de deux mois.

En somme, l'OIT est une institution que la République dominicaine a d'abord appris à connaître, puis à respecter et, enfin, à aimer. Et le souhait du gouvernement de mon pays, présidé par le président Hypólito Mejía, d'occuper la présidence de cette session de la Conférence doit être vu comme une manifestation de notre respect, de notre appréciation et aussi de notre dette envers cette organisation.

Deux mots maintenant à propos de l'ordre du jour de cette session de la Conférence. Lundi prochain, nous entamerons nos débats en séance plénière. J'aurai la possibilité d'évoquer le contenu des thèmes de la Conférence. Pour l'instant, je me contenterai de rappeler que nous avons un ordre du jour très complet et très complexe. Par conséquent, nous devons nous en tenir à une discipline très stricte pour le temps de parole si nous souhaitons que tous puissent s'exprimer au cours des débats. Ai-je besoin de vous rappeler que la liberté d'expression de chacun d'entre nous au sein de la Conférence est indissociable d'un respect total des opinions des autres et que les attaques personnelles n'ont pas leur place dans cette enceinte. Je serai peut-être obligé de vous rappeler ces règles au cours de nos débats, mais j'espère vivement que ce ne sera pas le cas. Je compte pour cela sur la collaboration des Vice-présidents mais également, et je l'espère, sur la coopération de chacun d'entre vous. D'ores et déjà, je fais appel à votre compréhension si je suis amené, à un moment ou un autre, à prendre une décision difficile. La Conférence est un travail de tous et de chacun d'entre nous et je suis convaincu que nous ferons tout pour la mener à bon port.

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Conformément au paragraphe 2 de l'article 25 du Règlement de la Conférence internationale du Travail, nous allons passer immédiatement à l'élection des Vice-présidents de la Conférence. J'invite le Greffier à nous donner lecture des désignations faites par les groupes.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les candidatures aux postes de Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes:

Groupe gouvernemental:

M. Maatough (*Jamahiriya arabe libyenne*)

Groupe des employeurs:

M. Wade (*Sénégal*)

Groupe des travailleurs:

M. Attigbe (*Bénin*).

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions sont adoptées.

(*Les propositions sont adoptées.*)

DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant procéder à la désignation des bureaux des groupes. Je prie le Greffier de la Conférence de bien vouloir donner lecture des noms des personnes désignées par les différents groupes.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les groupes ont choisi les membres de leur bureau comme suit:

Groupe gouvernemental:

Président: M. Lloyd (*Australie*)

Groupe des employeurs:

Président: M. Funes de Rioja (*Argentine*)

Vice-présidents: M. Suzuki (*Japon*)

M. Botha (*Afrique du Sud*)

M. Lima Godoy (*Brésil*)

M. Potter (*Etats-Unis*)

M. Barde (*Suisse*)

Secrétaire: M. Peñalosa (*Organisation internationale des employeurs*)

Groupe des travailleurs:

Président: M. Trotman (*Barbade*)

Vice-présidents: M. Ahmed (*Pakistan*)

M^{me} Anderson (*Mexique*)

M. Diallo (*Guinée*)

M. Sidorov (*Fédération de Russie*)

Secrétaire: M. Cunniah (*Confédération internationale des syndicats libres*)

Les membres du bureau du groupe des travailleurs, outre le président et les vice-présidents sont les suivants: M^{me} Engelen-Kefer (*Allemagne*), M^{me} Valkonen (*Finlande*), M. Nakajima (*Japon*), M^{me} Beaumont (*Nouvelle-Zélande*), M. Saïd (*Algérie*), M. Atwoli (*Kenya*), M^{me} Byers (*Canada*), M. Zellhoefer (*Etats-Unis*), M. Attigbe (*Bénin*).

CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la constitution des différentes commissions qui seront chargées d'examiner les questions dont la Conférence est saisie. La Conférence voudra sans doute constituer les commissions suivantes: Commission de l'application des normes, Commission des ressources humaines, Commission du secteur de la pêche, Commission des travailleurs migrants, Commission des résolutions, Commission de proposition et Commission du Règlement.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions sont adoptées.

(Les propositions sont adoptées.)

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PROPOSITION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je demande au Greffier de bien vouloir donner lecture des désignations faites par les groupes en ce qui concerne la composition de la Commission de proposition.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les désignations relatives à la composition de la Commission de proposition, conformément à l'article 4 du Règlement, sont les suivantes. Les 28 membres gouvernementaux sont les membres titulaires du Conseil d'administration et viennent

des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arabie saoudite, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Chine, République de Corée, République dominicaine, Equateur, Etats-Unis, France, Gabon, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie, Mali, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Royaume-Uni, Fédération de Russie et Soudan. Les membres gouvernementaux adjoints sont les suivants: Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, El Salvador, Espagne, Ethiopie, Ghana, République islamique d'Iran, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Malawi, Maroc, Niger, Nouvelle-Zélande, Oman, Philippines, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Turquie, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

Les 14 membres employeurs sont les suivants: M. Barde (*Suisse*), M. Dahlan (*Arabie saoudite*), M. Funes de Rioja (*Argentine*), M. Jeetun (*Maurice*), M. Lambert (*Royaume-Uni*), M. Lima Godoy (*Brésil*), M. M'Kaissi (*Tunisie*), M. Noakes (*Australie*), M. Potter (*Etats-Unis*), M^{me} Sasso-Mazzufferi (*Italie*), M. Suzuki (*Japon*), M. Tabani (*Pakistan*), M. Trogen (*Suède*) et M. Wade (*Sénégal*).

Les membres employeurs adjoints sont: M. Anand (*Inde*), M. Arnold (*Nouvelle-Zélande*), M. de Arbeloa (*Venezuela*), M. Eremeev (*Fédération de Russie*), M. Ferrer Dufol (*Espagne*), M. Finlay (*Canada*), M. Hilton-Clarke (*Trinité-et-Tobago*), M^{me} Horvatic (*Croatie*), M. Konditi (*Kenya*), M. Makeka (*Lesotho*), M. Nacoulma (*Burkina Faso*), M. Nathan (*Malaisie*), M. Oshinowo (*Nigéria*) et M. Ricci (*Guatemala*).

En ce qui concerne les 14 membres travailleurs, les désignations sont les mêmes que celles du bureau du groupe des travailleurs dont j'ai donné lecture précédemment. Les membres travailleurs adjoints sont les suivants: M^{me} Burrow (*Australie*), M. Cortebeek (*Belgique*), M. Mortensen (*Danemark*) et M^{me} Yacob (*Singapour*).

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la composition de la Commission de proposition est adoptée.

(Les propositions sont adoptées.)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Ce point concerne la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence afin de tenir compte des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa 289^e session (mars 2004), à propos de la discussion sur le rapport global présenté chaque année par le Directeur général, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail de 1998.

Afin d'appliquer ces décisions, le Président et les trois Vice-présidents recommandent à l'unanimité, conformément à l'article 76 du Règlement: que la Conférence décide, en ce qui concerne le débat sur le rapport global, que le nombre d'interventions de chaque orateur en séance plénière ne soit pas limité, mais qu'au sein de chaque délégation gouvernementale les interventions soient faites soit par le ministre soit par le délégué gouvernemental et qu'à cette fin l'application de l'article 12, paragraphe 3, du Règlement soit suspendue; que la Conférence décide aussi de ne pas appliquer à cette discussion les

dispositions relatives à la durée des interventions et de suspendre à cette fin l'application de l'article 14, paragraphe 6, du Règlement; que la Conférence décide de ne pas appliquer à la discussion du rapport global, dans la mesure nécessaire, les dispositions de l'article 14, paragraphe 2, du Règlement relatives à l'ordre dans lequel la parole est attribuée aux intervenants, afin de faciliter l'échange de vues.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions faites conformément à l'article 76 du Règlement prendront effet, avec l'accord de la Conférence, à partir de la prochaine séance plénière qui aura lieu le lundi 7 juin.

(Les propositions sont adoptées.)

La discussion du rapport global aura lieu le jeudi 10 juin. Les débats auront lieu au cours de deux séances plénières. Pour ces séances, il n'y aura pas de liste d'orateurs. Ceux qui souhaitent s'exprimer devront s'inscrire le jour même dès l'ouverture de la séance au moyen des formulaires qui seront distribués dans la salle.

Conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de sa 288^e session (novembre 2003), un dispositif de sécurité a été mis en place cette année afin de contrôler l'accès aux bâtiments de l'OIT tout au long de la Conférence. Nous demandons aux participants de faire preuve de compréhension et d'accepter les inconvénients causés par les mesures de sécurité. Nous comptons sur votre collaboration afin que toutes les activités de la Conférence puissent se dérouler sans heurts. Nous vous demandons également d'indiquer aux gardes ou au personnel du secrétariat toute anomalie qui pourrait, selon vous, mettre en danger la sécurité des personnes ou des locaux. Nous prions aussi tous les participants de respecter scrupuleusement les consignes en matière de santé et de garder présent à l'esprit le fait que la responsabilité de la santé et de la sécurité incombe à tous.

Nous vous demandons aussi instamment de toujours porter sur vous le badge officiel de la Conférence qui vous a été remis lorsque vous vous êtes inscrits.

Je tiens également à attirer votre attention sur le fait que, conformément à l'article 13, paragraphe 2, du Règlement, le Président veille au maintien de l'ordre tout au long des travaux. Une fois de plus, je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je donne maintenant la parole à M. Chung, Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, pour qu'il nous présente son rapport et ses deux importantes annexes, qui figurent dans le *Compte rendu provisoire* n° 3.

Original anglais: M. CHUNG (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

C'est un grand honneur pour moi que de vous présenter mon rapport sur les travaux du Conseil d'administration, travaux menés au cours de l'année passée. Le texte de ce rapport est publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 3 et je me bornerai ici à quelques observations liminaires portant sur les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation.

Dans le domaine des normes internationales du travail, le Conseil d'administration a continué de suivre de près le travail du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Comme je l'ai déclaré dans mon rapport, le programme s'est efforcé systématiquement de rationaliser ses travaux aux niveaux national et international et d'opérer de manière cohérente avec l'Agenda pour un travail décent de l'OIT. L'IPEC est le plus grand programme de coopération technique de l'OIT et il continue de se développer de manière très rapide.

Le Conseil d'administration a également accordé une très grande attention au travail mené dans le cadre du Programme focal pour la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il a suivi le rapport global de l'an dernier sur l'élimination de la discrimination sur le lieu de travail, et un plan d'action visant à renforcer la cohérence, la visibilité et l'impact des activités menées par l'Organisation a été approuvé, qui permettra d'obtenir des résultats mesurables dans ce domaine entre 2004 et 2007.

Cette année, nous en sommes au cinquième examen annuel dans le cadre du suivi du programme, et le rapport global dont est saisie la Conférence est intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale*. Les Experts-conseillers de la Déclaration sont revenus cette année à la première des quatre catégories pour les examens annuels: liberté syndicale et droit de négociation collective. Le Conseil d'administration, en étudiant l'introduction des Experts-conseillers à la compilation des rapports annuels dans le cadre du suivi de la Déclaration, a demandé au Bureau de développer plus avant les moyens qui permettraient aux pays d'évaluer les progrès enregistrés dans la promotion des principes et droits fondamentaux au travail.

Le Comité de la liberté syndicale qui, comme vous le savez, présente un rapport à chacune des trois sessions du Conseil d'administration, a poursuivi son travail important et étudié quelque 200 cas pendant la période examinée, relevant un certain nombre de faits nouveaux positifs.

Le Conseil d'administration a également suivi avec le plus grand intérêt les progrès accomplis sur le projet de convention consolidée sur le travail maritime destiné à remplacer la plupart des conventions sur le travail maritime adoptées depuis 1920. Les travaux se sont poursuivis sur la convention proposée, dans le cadre du Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime qui a tenu sa quatrième réunion en janvier 2004. Les discussions du groupe de travail ont permis de réduire les domaines dans lesquels il y avait divergence de vues, et je suis certain que les réunions faciliteront grandement le travail de la Conférence technique maritime préparatoire qui aura lieu en septembre. L'instrument proposé sera soumis à la 94^e session (maritime) de la Conférence en 2005.

La question du respect, par le gouvernement du Myanmar, de la convention sur le travail forcé a fait l'objet d'un suivi intense, et certains progrès concernant la mise en œuvre du plan d'action provisoire ont été enregistrés. En mars 2004, on a estimé que, bien que les autorités du Myanmar aient fait preuve d'une certaine ouverture et se soient montrées disposées à coopérer, le fait que des sentences aient été prononcées pour haute trahison à l'encontre de certains ressortissants du Myanmar a

suscité les plus vives préoccupations, dans la mesure où il apparaît que des contacts ou des échanges d'informations avec le BIT ont été considérés comme des délits. Et tout cela n'a fait que saper les perspectives de mise en œuvre crédible du plan d'action, et plus précisément du mécanisme du facilitateur. Le Bureau et les membres du Conseil d'administration ont été invités à étudier les renseignements disponibles de plus près, avant toute nouvelle décision concernant le plan d'action, et en particulier la fonction du facilitateur.

En 2003-04, le Conseil d'administration a accordé une grande attention à l'amélioration des activités normatives, et en particulier au renforcement du fonctionnement des organes de contrôle de l'OIT. Les procédures régissant la présentation aux autorités compétentes d'instruments adoptés par la Conférence et la présentation de plaintes et de réclamations au titre des articles 19, 24 et 26 de la Constitution ont été examinées, et le Conseil d'administration étudiera les amendements proposés pour ces procédures en novembre de cette année. Le Bureau a également commencé les travaux d'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques de rédaction, l'objectif étant d'améliorer la rédaction des instruments soumis à la Conférence. Le Conseil d'administration se penchera sur cette question en mars 2005.

Dans cette rubrique, je devrais également mentionner que le Conseil d'administration, suite à une plainte soumise à la dernière session de la Conférence en vertu de l'article 26 de la Constitution par un certain nombre de délégués des travailleurs, a décidé d'établir une commission d'enquête chargée d'examiner les allégations portant sur le non-respect par le Bélarus des conventions n^{os} 87 et 98. Entre-temps, toutes les autres procédures ont été suspendues.

Dans le domaine de l'emploi, la Commission de l'emploi et de la politique sociale du Conseil d'administration a poursuivi ses travaux sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi qui préconise une meilleure intégration des divers programmes de l'OIT actuellement en vigueur. La commission s'est déclarée très satisfaite du niveau élevé de participation nationale au Programme pilote sur le travail décent. Ces expériences devraient constituer des outils utiles pour les activités futures. La commission s'est penchée sur le thème de l'emploi productif en vue de la réduction de la pauvreté, en appuyant des propositions destinées à redoubler les efforts pour intégrer l'emploi dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les Objectifs de développement du Millénaire.

La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est penchée sur son propre fonctionnement en envisageant d'éventuels changements internes dans sa structure. Elle s'est également ouverte sur l'extérieur pour étudier les priorités qui visent à promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

S'agissant de la protection sociale, la Commission de l'emploi et de la politique sociale a relevé les progrès enregistrés dans le cadre de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la possibilité pour tous d'en bénéficier, lancée pour l'Afrique lors de la dixième Réunion régionale africaine de l'OIT, et qui sera certainement reprise lors du sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte

contre la pauvreté, qui devrait avoir lieu dans quelques mois au Burkina Faso.

En juin 2003, le Conseil d'administration a examiné les progrès accomplis dans les activités menées dans le cadre du Programme spécial de coopération technique pour la Colombie. La Commission de la coopération technique a reçu un autre rapport en mars de cette année, et le groupe des travailleurs a vigoureusement dénoncé les assassinats et les attaques qui continuent d'être perpétrés contre des membres de syndicats et leurs familles. Le Conseil d'administration a demandé au gouvernement de la Colombie de prendre des mesures de toute urgence pour remédier à cette situation d'impunité.

Le Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés a également été examiné de près. Le Conseil d'administration a noté que des mesures significatives avaient été prises pour lancer et faire fonctionner le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et pour engager un certain nombre d'activités visant à recueillir des fonds.

S'agissant du dialogue social, un thème qui recoupe en fait différentes activités de l'OIT et sur lequel repose la nature tripartite de l'Organisation, le Conseil d'administration a approuvé des propositions visant à prendre des mesures dans certains secteurs industriels, tout en maintenant les réunions sectorielles tripartites internationales pour favoriser le dialogue dans d'autres secteurs. Le Conseil a été tenu informé puisqu'il a reçu des rapports en novembre 2003 et mars 2004 sur les progrès enregistrés dans ce domaine important et actif. Il a pris note des rapports des réunions sectorielles et techniques qui ont eu lieu pendant la période et appuyé leurs recommandations et conclusions.

En février de cette année, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est arrivée au bout de presque deux ans de discussions et a publié son rapport intitulé *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*. Comme vous le savez, le Directeur général a soumis à la Conférence un rapport intitulé *Une mondialisation juste, le rôle de l'OIT*. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil d'administration a pu suivre les travaux de la Commission mondiale par le biais de visites rendues par les deux coprésidents de la commission. En novembre 2003, en effet, la Présidente de la Finlande, M^{me} Halonen, a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par la commission. Enfin, en mars 2004, le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Mkapa, a présenté le rapport de la commission au Conseil d'administration. Le président Mkapa a été très généreux de son temps puisqu'il est resté deux journées entières pour les discussions. Un résumé complet des débats de ces deux journées figure dans l'annexe II de mon rapport.

Avant de conclure, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier mes deux homologues, M. Daniel Funes de Rioja, Vice-président employeur, et Sir Roy Trotman, Vice-président travailleur. Leur coopération et leur amitié m'ont été très précieuses au cours de l'année passée et, sans leur soutien, les nombreuses tâches auxquelles le Conseil d'administration s'est attelé auraient été impossibles à réaliser. J'aimerais également remercier le Directeur général et son personnel pour leur soutien constant. Ce fut un grand honneur pour moi que de pré-

sider le Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

Sur ces remarques liminaires, je vous soumetts mon rapport pour examen. Merci beaucoup.

DÉCLARATION DE M. SOMAVIA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je donne maintenant la parole à M. Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence, qui va nous présenter son rapport sur l'*Exécution du programme de l'OIT en 2002-03* et le *Rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés* qui figure en annexe, ainsi que le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale*. Quant au rapport intitulé *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*, le Directeur général en fera la présentation le 7 juin.

Original espagnol: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Monsieur le Président, mes félicitations pour votre élection. Je suis très heureux à la perspective de collaborer avec vous, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, notamment au sein du Conseil d'administration.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Chers amis, Mesdames et Messieurs les ministres, représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, amis de la communauté internationale, merci d'être présents. Bienvenue à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

J'entame, avec la présente session de la Conférence, mon second mandat. C'est pourquoi j'aimerais tout d'abord vous remercier chaleureusement de votre confiance et de votre soutien. Je suis fier de notre OIT. Je suis convaincu que le tripartisme a un rôle mondial à jouer en cette ère de la mondialisation. Vous pouvez compter sur mon engagement pour continuer à travailler dans l'avenir en portant haut l'étendard de l'OIT avec toute mon énergie, mon cœur et mon âme; c'est l'engagement que je prends devant vous aujourd'hui.

Nous avons déjà fait un bon bout de chemin ensemble. Depuis cinq ans, nous travaillons dans un cadre tripartite pour élaborer trois concepts fondamentaux et interdépendants: l'Agenda du travail décent en tant qu'outil de développement, l'emploi en tant que principale voie pour sortir de la pauvreté, et la réalisation d'une mondialisation équitable en tant que source de stabilité globale. C'est sur ces fondations que nous allons édifier l'avenir.

Nous avons beaucoup accompli ensemble, mais le moment n'est pas venu de l'autosatisfaction. Nous avons beaucoup de défis qui nous attendent, mais je crois que nous pouvons être satisfaits que ces trois concepts expriment en termes simples la perception et les besoins des gens du monde entier, ainsi que la pression politique croissante que tous font peser sur leurs dirigeants.

Nous entrons en communication avec les gens lorsque nous approfondissons ces trois domaines, je résumerais cela en ces termes: «Donnez-moi une réelle chance d'avoir un travail décent.» C'est ce que tout le monde réclame aujourd'hui. Nous rele-
vons ce défi avec un ordre du jour de la Conférence

qui est axé sur les problèmes réels. Nous allons poursuivre notre discussion sur un nouvel instrument sur la mise en valeur des ressources humaines, qui reflétera les approches du XXI^e siècle sur l'apprentissage tout au long de la vie, le transfert des capacités et l'éducation ainsi que les besoins de formation des PME. Toutes ces questions sont essentielles dans cette économie du savoir qui est en train de naître. Je suis sûr que la commission va également relever le défi de l'amélioration des compétences dans l'économie informelle pour que sa créativité aboutisse à des gains de productivité et qu'elle traitera, sur le plan général, les questions d'une importance particulière pour les pays en développement.

Nous allons avoir une discussion générale sur les travailleurs migrants dans une économie mondialisée. Comme vous le savez, un nombre croissant de migrants traversent les frontières à la recherche d'un emploi et de la sécurité qu'ils n'ont pas chez eux. Selon les derniers chiffres, ils sont 86 millions de travailleurs et, si l'on comptait aussi leurs familles, ils représenteraient, quantitativement, le cinquième pays du monde. Vous voyez là l'importance que revêt la question des migrations dans le contexte de la mondialisation et du rôle de l'OIT. La difficulté de gérer les migrations a des conséquences humaines et politiques considérables, qui sont exacerbées par le déséquilibre de la mondialisation. Cette discussion est d'actualité. Le défi des migrations s'applique au Nord et au Sud. Nous avons besoin d'une démarche plus coopérative pouvant aboutir à un plan d'action pour renforcer la capacité de l'OIT d'aider les Etats Membres à gérer les migrations en se fondant sur les valeurs de l'opportunité, de l'équité et de l'égalité. Je tiens à remercier M. McKinley qui est parmi nous et qui participera à ce débat.

Dans le secteur de la pêche, nous allons nous concentrer sur l'élaboration d'un nouvel instrument qui doit remplacer sept normes existantes de l'OIT. Le commerce international des produits de la pêche pèse 55 milliards de dollars, dont un tiers sont des exportations de pays en développement. Le secteur emploie 25 millions de personnes qui travaillent principalement sur de petits navires, et ceci illustre de façon frappante un des grands enjeux de la mondialisation, car nous devons veiller à ce que 90 pour cent des travailleurs du secteur, qui ont une activité d'ampleur artisanale ou à petite échelle, puissent entrer en compétition avec ceux qui travaillent sur les grands navires industriels, et il faut que des deux côtés les conditions de travail s'améliorent.

La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, qui est la base de notre système de contrôle des normes, va examiner les rapports sur un grand nombre de pays, petits ou grands, de l'Est, de l'Ouest, du Nord ou du Sud. La commission va faire en sorte que tous les pays soient écoutés de façon juste et équitable et que les principes que nous élaborons avec tant de difficulté soient respectés dans la pratique.

Le dernier rapport global, qui traite de la liberté d'association, montre des signes encourageants de progrès: plus de ratifications, une plus grande ouverture vis-à-vis de l'assistance technique de l'OIT. Mais ceci ne suffit absolument pas. Il y a encore trop de menaces à la vie et à la liberté de ceux qui essaient de s'organiser et de se faire entendre. Le droit d'organisation des travailleurs et des employeurs et le dialogue social qui en découle sont un

des outils les plus puissants pour la promotion du travail décent et la lutte contre la pauvreté. Nous devons tous en faire davantage pour que ce droit fondamental devienne une réalité dans la vie des personnes et des institutions de la société. Le droit d'organisation et le dialogue social sont les bases d'une stabilité pour l'avenir. Nous n'aurons pas de société stable si les gens, les secteurs, les représentants d'intérêts ne dialoguent pas et, pour dialoguer, il faut qu'ils soient organisés. C'est une règle qui est absolument essentielle en ce début de XXI^e siècle.

Nous avons aussi le dernier rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Les conclusions restent navrantes. L'image de la punition collective reste une caractéristique marquante de la vie en Palestine. Le rapport de cette année se concentre sur les terribles effets sociaux des perturbations économiques causées par les restrictions, les mesures de sécurité et les actes systématiques de violence et d'autres contraintes dans la vie quotidienne des Palestiniens. Pour la première fois, on met un accent particulier sur l'incidence de cette situation sur les femmes palestiniennes. Le rapport reflète également l'insécurité que la violence instaure dans la vie des Israéliens.

Le rapport fait des propositions concrètes dans notre domaine d'action et appelle la communauté des bailleurs de fonds à engager des ressources pour permettre de relancer le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. A l'OIT, nous nous engageons à jouer notre rôle dans le cadre de notre mandat pour promouvoir la dignité et offrir une vie normale à ce peuple qui souffre depuis longtemps dans cette région troublée.

Nous avons également notre rapport financier à examiner ainsi que le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT, qui présente nos résultats par rapport aux objectifs fixés il y a cinq ans, et il indique par ailleurs comment nous avons rationalisé nos systèmes de gestion en utilisant des méthodes de gestion ciblées fondées sur des résultats. Cela montre ce que nous pouvons faire, et tout ce que nous faisons, face à un budget à croissance réelle zéro et face à une liste de demandes qui ne cesse de s'allonger. Nous continuerons de renforcer nos capacités de gestion. Depuis cinq ans, nous avons pu mobiliser des fonds extrabudgétaires avec une augmentation de 53 pour cent de l'exécution du programme. Pour la même période, notre taux d'exécution s'est accru de 40 pour cent.

Nous faisons tout ceci tout en mettant sur pied une politique d'intégration de l'égalité hommes-femmes et nous mettons en œuvre un plan général pour promouvoir ce principe à l'échelle du Bureau. Mais je dois ajouter que notre mission n'est pas remplie pour ce qui est de l'égalité hommes-femmes à la CIT. L'an dernier, à la Conférence – j'espère que nous ferons mieux cette année –, les femmes étaient représentées dans quelque 20 pour cent des délégations et représentaient 12 pour cent des délégués. La situation était tout aussi déséquilibrée pour ce qui est des intervenants.

Lors de la dernière session de la Conférence, un délégué a proposé que nous commencions par mettre en œuvre une politique de discrimination positive à 30 pour cent pour les sessions futures. Je suis d'accord. Je crois que nous devons vraiment, de manière prioritaire, aborder cette question. Nous devons voir plus de femmes dans les délégations et nous ne voulons plus entendre d'excuses.

Enfin, pour ce qui est de l'ordre du jour de la Conférence, je dois dire que j'attends avec intérêt votre avis concernant mon rapport sur les conséquences pour l'OIT des conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Je suis heureux de constater que le rapport a été bien accueilli, même parfois salué, dans toutes les régions du monde. C'est un rapport qui fait son chemin. Le rôle de l'OIT dans l'instauration d'une mondialisation juste qui crée des opportunités pour tous est un grand défi pour l'institution et pour le tripartisme.

La semaine prochaine, nous aurons l'honneur de la visite de M^{me} Halonen et M. Mkapa, respectivement Présidente et Président, qui seront ici pour présenter le rapport de la Commission mondiale à la Conférence. Ils seront également rejoints par le Premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M^{me} Helen Clark, et le Président de la Bulgarie, M. Georgi Parvanov, pour une discussion de groupe au niveau présidentiel. Le Premier ministre espagnol, Rodríguez Zapatero, nous honorera aussi de sa visite à la fin de cette semaine.

Ce programme très chargé est le reflet de notre mission, ancienne mais aussi tournée vers l'avenir, qui est de mettre en relation les valeurs et les idéaux avec les exigences et les préoccupations des familles et des communautés d'aujourd'hui. Nous avançons sur la base des trois concepts que nous avons élaborés: le travail décent, l'affranchissement de la pauvreté par le travail et une mondialisation juste.

Le message sur le travail décent résonne à travers le monde. Il a tout dernièrement été repris, il y a à peine quelques jours, lors d'une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique latine et d'Europe, qui ont manifesté leur accord avec les principes du travail décent tels que définis par l'OIT.

Notre défi aujourd'hui est de renforcer notre capacité tripartite pour que l'Agenda du travail décent devienne un concept opérationnel, pour qu'il devienne une réalité dans la vie des gens. Et ceci nous devons le faire ensemble. Nous devons consolider les résultats sur le terrain et, pour ce faire, les programmes par pays sont essentiels. Je vous invite à conclure des accords tripartites sur la meilleure façon d'avancer dans chacun de vos pays. Chaque pays à sa propre réalité, et c'est vous qui la connaissez. Donc, c'est le tripartisme dans chaque société qui peut au mieux évaluer la façon dont on peut mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. Je vous invite donc à utiliser les structures tripartites pour en démontrer la force quand il s'agit de réfléchir à la manière dont vous pouvez appliquer ces concepts et ces principes dans vos contextes respectifs. L'OIT vous soutiendra.

La notion de s'affranchir de la pauvreté par le travail signifie que l'emploi permet de sortir durablement de la pauvreté. C'est une notion qui commence à s'implanter. C'est notre contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, qui visent à réduire la pauvreté de moitié. Et, dans le courant de cette année, l'Union africaine organisera un sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'emploi et la pauvreté. L'OIT a été choisie pour jouer un rôle de premier plan dans la préparation de ce sommet, pour aider l'Union africaine, et nous nous mobilisons pour ce sommet et pour son suivi.

Evidemment, le concept d'une mondialisation juste et le rapport de la Commission mondiale sur la

dimension sociale de la mondialisation ouvrent de nouveaux champs d'application pour les travaux de l'OIT. J'en parlerai plus amplement lorsque je présenterai mon rapport la semaine prochaine. Mais, aujourd'hui, je souhaite dire que le rapport présente ce qui m'apparaît être quatre défis pour l'OIT: d'abord, faire du travail décent un objectif mondial; puis, mobiliser le tripartisme en vue d'une action mondiale; ensuite, faire de l'OIT un protagoniste à l'échelle de la planète; et, enfin, à cette fin, l'Organisation, y compris le BIT, doit devenir une équipe mondiale. Il est évident que, s'il existe une institution à l'avant-garde de la communauté mondiale naissante des acteurs multiples qui a ses racines dans l'économie du savoir et une société en réseau, une institution qui est essentielle à une mondialisation juste, c'est bien l'OIT.

Nous avons maintenant une occasion qui s'ouvre à nous de jouer un rôle essentiel, et je crois que nous ne devons pas la laisser échapper. Mais, en nous attaquant à ces défis, où allons-nous trouver notre force pour avancer? Qu'est-ce qui nous fait avancer? Quelles sont les fondations sur lesquelles nous allons nous asseoir? Et bien, je crois que d'abord nous devons rester une institution qui place les valeurs au cœur de son action, car c'est la source de notre légitimité. L'OIT a toujours cherché à trouver un espace, a toujours été une voix pour la justice sociale à différents moments de l'histoire. Nous sommes parvenus à cela par le dialogue et le consensus, et nous pouvons être fiers de l'OIT aujourd'hui et de son histoire.

Cette année marque le 85^e anniversaire de l'OIT, le 60^e anniversaire de la Déclaration de Philadelphie et le 35^e anniversaire de l'obtention du prix Nobel de la paix. Ces dernières décennies, le travail de nos pères fondateurs a été poursuivi par de grands hommes, comme Wilfred Jenks, un grand avocat de la primauté du droit, du tripartisme et du renforcement de l'autorité morale de l'OIT dans le système international. Il y a eu Francis Blanchard, qui a développé la coopération technique et qui a prouvé comment nous pouvions travailler avec les pays en passe d'acquiescer leur indépendance et les aider dans leur démarche. Et puis Michel Hansenne, qui a fait avancer notre cause en adoptant la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, pour ne mentionner que quelques-uns de leurs succès. Chacun à sa manière a enrichi l'héritage de nos pères fondateurs. Celui d'une institution ancrée dans la justice sociale et née d'un conflit; d'une institution qui est progressivement devenue la boussole morale du système mondial; d'une Constitution qui nous donne un mandat social et économique très large; du concept simple mais novateur du tripartisme, du dialogue, du terrain d'entente, que la présente session de la Conférence et vous tous ici présents incarnez.

Ensemble, nos pères fondateurs nous ont donné un autre cadeau, peut-être le meilleur: ils nous ont confié une institution qui a pour mandat d'oser et de rêver. Le président Roosevelt, un grand défenseur de l'OIT, a dit que c'était un rêve insensé. «Qui donc avait jamais entendu parler de gouvernements se réunissant pour améliorer les normes du travail sur le plan international?» a-t-il dit. «Bien plus insensé encore était l'idée que les personnes concernées, les travailleurs et les employeurs», vous tous présents ici, «devaient être associés à cette action.» Il avait raison. Mais ce qui était vu naguère comme une folie est devenu possible, faisable, et je dirais

même essentiel aujourd'hui. Nous sommes les bénéficiaires de cet héritage qui a été forgé à Versailles, réaffirmé à Philadelphie, récompensé à Oslo et qui est renouvelé chaque jour à Genève et dans le monde entier. Lorsque notre institution a reçu le prix Nobel de la paix, le comité a dit: «Peu d'organisations ont réussi autant que l'OIT à transposer en actes l'idée morale fondamentale sur laquelle elle se fonde.» Rien ne pourrait mieux nous inspirer alors que nous célébrons notre passé. Mais rien ne pourrait nous donner plus de capacité et de pouvoir alors que nous nous frayons un chemin dans le XXI^e siècle. Travail décent, s'affranchir de la pauvreté par le travail, une mondialisation juste, qui crée des opportunités pour tous, cela peut sembler un rêve pour certains, même un rêve insensé. Mais dans toute notre histoire, par notre mandat et par ce que nous avons fait, beaucoup de rêves sont devenus réalité dans l'enceinte de l'OIT et dans la vie des travailleurs, des employeurs et des gouvernements depuis 85 ans. Ce que d'autres qualifient d'insensé, nous le qualifions de possible. Ce que d'autres écartent comme étant un rêve, nous nous efforçons d'en faire une réalité dans la vie et dans les espoirs des gens. C'est le fondement de l'OIT. C'est ce que nos aînés nous ont transmis pour que nous façonnions l'OIT de l'avenir. Poursuivons ces traditions avec humilité, conscients que nous sommes des difficultés qui nous attendent, et avec passion pour parvenir à vaincre les obstacles. Merci beaucoup.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je rappelle que le débat sur le rapport du Président du Conseil d'administration, le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme en 2002-03 avec son annexe et le rapport du Directeur général sur une mondialisation juste et le rôle de l'OIT commencera le lundi 7 juin, après-midi. Au début de cette séance plénière, le Directeur général fera une présentation détaillée de son rapport *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*.

Lundi 7 juin au matin, un événement spécial aura lieu. En effet, la Conférence aura l'honneur de recevoir la visite de différents chefs d'Etat et de gouvernement, comme nous l'a déjà annoncé le Directeur général, qui s'exprimeront sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Etant donné que la Conférence ne se réunira pas en plénière avant lundi prochain, le 7 juin, les tâches quotidiennes liées à l'organisation de la Conférence seront assumées par le bureau de la Conférence, auquel nous délèguerons tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Je demande au Greffier de la Conférence de bien vouloir donner lecture de la délégation de pouvoirs, que je sou mets à votre approbation.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

1. La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail délègue par le présent acte à son Président et à ses trois Vice-présidents le pouvoir de prendre toutes décisions ou d'exercer toutes fonctions qui relèvent de la compétence de la Conférence et concernent toute question qui doit

être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances plénières, à moins que le bureau n'estime que la Conférence doit tenir une séance pour discuter de cette question.

2. Les décisions adoptées en vertu de cette délégation de pouvoirs seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire* des travaux de la Conférence.

3. La présente délégation de pouvoirs prendra effet à l'issue de notre réunion et expirera aussitôt que la Conférence reprendra ses séances plénières.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la délégation de pouvoirs est acceptée.

(La délégation de pouvoirs est acceptée.)

Je déclare close la première séance de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 11 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Première séance

Ouverture de la session	1
<i>Orateur: M. Chung (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)</i>	
Election du Président de la Conférence.....	1
<i>Orateurs: M. Sawers, M. Funes de Rioja, M. Trotman</i>	
Discours du Président.....	2
Election des Vice-présidents de la Conférence	2
Désignation des bureaux des groupes	3
Constitution et composition des commissions de la Conférence	3
Composition de la Commission de proposition	3
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	3
Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration	4
<i>Orateur: M. Chung</i>	
Déclaration de M. Somavia, Secrétaire général de la Conférence	6
Délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence	8